

made to build a northern pipeline without parliamentary approval."

And a point of order having been raised as to the acceptability of the proposed amendment;

RULING BY MR. DEPUTY SPEAKER

MR. DEPUTY SPEAKER: Possibly the Minister will allow the Chair to make the ruling which had been deferred upon the amendment moved by the Leader of the Opposition (Mr. Clark) (Rocky Mountain). The decision was reserved at the time the amendment was proposed.

I wish to thank honourable Members, in particular the honourable Member for Grenville—Carleton (Mr. Baker), who attempted to enlighten the Chair as to the judgment to be passed on the amendment moved by the Leader of the Official Opposition to the motion moved by the honourable Member for Oshawa—Whitby (Mr. Broadbent). That motion reads as follows:

"That this House urges the government to accept the principal recommendation of the Berger Report that no pipeline be built in the Mackenzie Valley for at least ten years."

The amendment offered by the Leader of the Opposition reads as follows:

That all the words after the word "government" be deleted and the following substituted therefor:

"to appoint a special committee of the House to consider the recommendations of the Berger Report and all other reports, studies and recommendations relevant to the building of a northern pipeline, and the method of settlement of native land claims and urges that no commitment in principle be made to build a northern pipeline without parliamentary approval."

The Chair at this time must make a decision on the relevancy and acceptability of the amendment. In so doing, it must look very carefully at the amendment in terms of its relevancy to the main motion.

In this particular case, we have before us a motion, the subject of which is very clear. The motion asks the House to accept a particular recommendation of the Berger Report. That is very definite in the motion put forward by the honourable Member for Oshawa—Whitby.

On the other hand, the amendment seeks to widen the scope of the debate. The honourable Member for Grenville—Carleton says there is nothing wrong with that. The amendment seeks to widen the scope of the debate by asking the House, not simply to accept or reject the proposition contained in the main motion, but to consider whether the Berger Report ought to be studied by a committee of this House. That was not part of the main motion. To my mind this is a new proposition. The motion proposes the acceptance of the main recommendation of the Berger Report while the first part of the amendment proposes referring the Berger Report to a committee of this House for study.

autochtones et qu'elle le presse de ne prendre sans l'approbation du Parlement aucun engagement de principe prévoyant la construction d'un pipe-line dans le Nord.»

Et un rappel au Règlement ayant été soulevé quant à l'acceptabilité de l'amendement proposé;

DÉCISION DE M. L'ORATEUR ADJOINT

M. L'ORATEUR ADJOINT: Le ministre permettrait-il à la présidence de rendre une décision au sujet de l'amendement du chef de l'opposition (M. Clark) (Rocky Mountain), car cette décision a été reportée au moment où l'amendement a été proposé.

Je tiens à remercier les députés, surtout le député de Grenville—Carleton (M. Baker), qui a essayé d'aider la présidence à se former un jugement sur la proposition d'amendement du chef de l'opposition à la motion du député d'Oshawa—Whitby (M. Broadbent). Voici le texte de la motion à l'étude:

«La Chambre demande instamment au gouvernement d'accepter la principale recommandation du rapport Berger à l'effet qu'aucun pipe-line ne soit construit dans la vallée du Mackenzie d'ici dix ans au moins.»

Voici le texte de l'amendement proposé par le chef de l'opposition:

Que tous les mots suivant le mot «gouvernement» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«de nommer un comité spécial de la Chambre ayant pour mandat d'examiner les recommandations du rapport Berger et tous les autres rapports, études et recommandations afférents à la construction d'un pipe-line dans le Nord et à la méthode de règlement des revendications foncières des autochtones et qu'elle le presse de ne prendre sans l'approbation du Parlement aucun engagement de principe prévoyant la construction d'un pipe-line dans le Nord.»

Pour le moment, il s'agit pour la présidence de décider si l'amendement est pertinent et recevable. Ce faisant, elle doit l'étudier soigneusement pour voir s'il se rapporte à la motion principale.

Le texte de la motion à l'étude est tout à fait clair. La motion demande à la Chambre d'accepter une recommandation précise du rapport Berger. La motion du député d'Oshawa—Whitby porte donc sur un point très précis.

D'autre part, l'amendement cherche à étendre la portée du débat. Selon le député de Grenville—Carleton, il n'y a rien de mal à cela. L'amendement cherche à étendre la portée du débat en demandant à la Chambre, non pas simplement d'accepter ou de rejeter la proposition que contient la motion principale, mais d'envisager de saisir un comité de la Chambre du rapport Berger. Cela n'était pas dans la motion principale. A mon avis, il s'agit d'une nouvelle proposition. La motion propose l'approbation de la recommandation principale du rapport Berger, alors que la première partie de l'amendement propose qu'on soumette le rapport à l'examen d'un comité de la Chambre.